

I. PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

La création de votre compte ADUM est obligatoire.


- ★ Pour commencer :
<http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL>

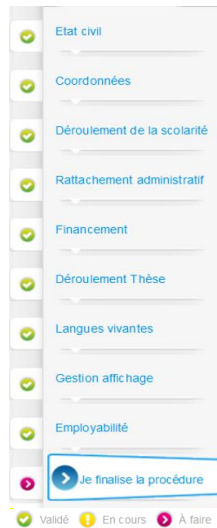


- ★ **Créer votre compte :**
- Définir vos codes d'accès
- Entrer adresse mail valide et mot de passe

- ★ **Créer votre profil Adum** 

- ★ **TRES IMPORTANT :** si vous souhaitez que votre sujet de thèse apparaisse sur theses.fr, vous devez sélectionner « oui » dans « Gestion affichage » => « Affichage sur le Web ».

- ★ N'oubliez pas de **sauvegarder** à chaque fois pour passer à **l'étape suivante** 



- ★ A déposer obligatoirement dans votre compte :
 - **Photo d'identité** - format jpeg (600x450 - 50ko max)
 - **CV** - format pdf

- ★ **Après finalisation de la procédure :**
 - Vos données sont transmises pour validation
 - Les documents d'inscription sont désormais disponibles dans votre espace personnel Adum, vous devez les **imprimer**

- ★ Pensez à indiquer dans Adum :
 - Adresse électronique principale = adresse mail « établissement de préparation de la thèse »
 - Adresse électronique secondaire = adresse mail personnelle
 - Attention : les codirecteurs sont habilités à diriger des recherches, sinon ils sont co-encadrants.


 **consulter le Guide pratique de première inscription.**

* Documents obligatoires pour votre inscription

II. COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ★ **Pièces à télécharger dans votre compte Adum :**
 - Fiche d'inscription (à compléter et à signer) *
 - Attestation d'enregistrement CNIL (à lire puis signer) *
 - Charte des thèses (à lire puis signer) *
 - Convention de formation (à compléter puis signer) *

- ★ **Pièces à joindre au dossier :**

- Copie de pièce d'identité *
- CV *
- Attestation CVEC*  (Contribution vie étudiante et campus). Contribution de 90 € à régler chaque année auprès du CROUS. **Ajouter** dans le dossier et **déposer** dans ADUM (voir explications p. 2).
- Attestation d'assurance de responsabilité civile *
- Copie de Diplôme(s) * :
Diplôme national de Master ou ; Diplôme d'Ingénieur ou ; Diplôme Étranger, accompagné d'une traduction authentique et certifiée en français par un traducteur assermenté ou par l'agent diplomatique/consulaire + les notes
- Justificatifs de financement de la thèse (si concerné)

NB : Dès cette année, l'établissement d'inscription n'est plus en charge de vous affilier à la Sécurité sociale. C'est à vous de vous déclarer au régime général CPAM (voir explications p.2).

III. PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription en doctorat, fixé chaque année par arrêté ministériel, est de **380€**.

- Si vous êtes en cotutelle, vérifiez sur votre convention dans quel établissement vous réglez vos droits.

Les paiements par chèque se font **à l'ordre de l'agent comptable de la ComUE PSL**.

En cas de paiement par paybox, (carte bancaire) pensez à déposer le justificatif de paiement sur ADUM.

N.B. : Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez **votre attestation de scolarité, votre carte d'étudiant**.

Procédure d'inscription en Doctorat via ADUM
SERVICE DES THESES PSL
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019



IV. : SECURITE SOCIALE : Suppression de la cotisation.

Gratuité de l'assurance maladie obligatoire

Selon votre situation :

- ★ Vous étiez étudiants l'année dernière, et aviez choisi la SMEREP ou la LMDE.
⇒ Vous restez rattachés gratuitement de manière tacite pour 1 an.
- ★ Vous êtes salariés sous contrat doctoral ou tout autre contrat de travail à temps plein, vous passez au régime général de l'Assurance Maladie (CPAM).
⇒ Vous créez un compte [AMELI](#) et signalez votre statut de « salarié ».
- ★ Vous êtes résidents de l'Union européenne et avez une carte européenne.
⇒ Vous n'avez rien à faire.
- ★ Vous êtes résidents hors Union européenne et venez en France pour la 1re fois, pour suivre un cursus d'enseignement supérieur, vous devez vous affilier au régime général de l'Assurance Maladie (CPAM).
⇒ Vous créez un compte AMELI : site en [français](#), en [anglais](#) (au 1er septembre 2018).

NB : un extrait d'acte de naissance, extrait de l'acte de naissance avec filiation/pièce établie par le consulat vous sera demandé parmi les pièces à joindre.

NB : Vous pouvez aussi souscrire à une **complémentaire santé**, mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance Maladie obligatoire.

v. CVEC (Contribution Vie étudiante et de campus)



Ce dispositif est mis en place à partir de cette année universitaire en application de la [loi ORE](#).

L'objectif de cette contribution est de favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Tous les étudiants en formation initiale sont concernés et doivent faire la démarche avant l'inscription administrative. Y compris si vous êtes en cotutelle. (cf. article 12 de la [loi n°2018-166 du 8 mars 2018](#) relative à l'orientation et à la réussite des étudiants).

Les étapes :

- ★ **Vous créez un compte** (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>)
Le numéro INE (Identifiant de 11 caractères) vous sera demandé, pour le connaître regardez les bulletins de note de votre Master ou de la formation de l'année précédente en France, si vous n'en avez pas, vous devrez attester sur l'honneur, que vous êtes en cours d'inscription dans l'établissement de votre choix, pour la formation que vous souhaitez et pour l'année universitaire à venir. (voir FAQ).
- ★ **Vous indiquez** la ville de votre établissement.
- ★ **Vous réglez 90 €** en ligne à partir ce compte, ou en espèces auprès du guichet de la Poste, dispositif « Eficash ».
- ★ **Vous téléchargez** votre attestation
- ★ **Vous ajoutez** l'attestation parmi les dossiers à joindre à l'inscription en doctorat, et vous **déposez** l'attestation dans votre espace personnel ADUM.

L'établissement d'inscription contrôlera le paiement, et confirmera votre inscription.

NB : Les doctorants boursiers, réfugiés, demandeurs d'asile, bénéficiaires de protection subsidiaire font la même démarche mais n'ont rien à régler - sous réserve de justificatif à télécharger sur la plateforme CVEC.



Liens utiles :

Informations générales sur le site d'ameli [ici](#)
Informations selon votre situation [ici](#).

Pour les doctorants qui viennent d'un pays hors UE, informations complètes, site d'ameli :
[ici](#) site en français
[ici](#) site en anglais.



Liens utiles :

[Site officiel](#)

[FAQ](#)